

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mars à Vingt heures, Le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville de **SÉNÉ** a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation du 14 mars 2019 qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux Articles L.2121.10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Luc **FOUCAULT**, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 23, puis 24 à partir du point n°4, (23 aux points n°6, 11, 15, 19,23 – vote des comptes administratifs), (22 au point n°31 – vote des subventions), puis 23 au point n°39
Nombre de votants : 23, puis 24 à partir du point n°4, (23 aux points n°6, 11, 15,19,23 – vote des comptes administratifs), (22 au point n°31 – vote des subventions), puis 23 au point n°39
Nombre de pouvoirs : 5, puis 4 au point n°39
Nombre de suffrages exprimés : 28, puis 29 à partir du point n°4 (28 aux points n°6, 11, 15, 19,23 – vote des comptes administratifs), (27 au point n°31 – vote des subventions), puis 27 au point n°39

Présents :

Anne **PHELIPPO-NICOLAS**, Nicolas **LE REGENT**, Sylvie **SCULO**, Dominique **AUFFRET** (à partir du point n°4), Isabelle **DUPAS**, Philippe **ROLLAND**, Marie-Françoise **LE BARILLEC**, Adjoint, Pascale **LAIGO**, Damien **ROUAUD**, Claudie **GUITTER**, Erwan **AMPHOUX**, Lydia **LE GALLIC**, Pascal **SERRE**, Gil **BREGEON**, Jean-Luc **JEHANNO**, Catherine **RIAUD**, Guy **MOREAU**, Isabelle **MOUTON**, René **EVENO**, Corinne **SERGE**, Guenahel **LE PORHO**, Michel **PENEL**, Philippe **PREVOST** (jusqu'au point n°38), Claude **POISSEMEUX**, Conseillers municipaux.

Absents:

Mathias **HOCQUART DE TURTOT**, qui a donné pouvoir à Damien **ROUAUD**,
Brigitte **TELLIER**, qui a donné pouvoir à Nicolas **LE REGENT**,
Christine **TAZE**, qui a donné pouvoir à Isabelle **DUPAS**,
Pascale **BRUNEL**, qui a donné pouvoir à Claude **POISSEMEUX**,
Guenahel **LE PORHO**, qui a donné pouvoir à Philippe **PREVOST** (à l'exception du point n° 39),
Dominique **AUFFRET** (jusqu'au point n°3),
Philippe **PREVOST** (au point n°39),

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour désigner le secrétaire de séance et désigne Marie-Françoise **LE BARILLEC**.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise **LE BARILLEC**

2019-03-09 - Vote du Budget Primitif de l'exercice 2019 du Budget Principal

Rapporteur : Luc **FOUCAULT**

Il est présenté au Conseil Municipal le Budget Primitif du Budget Principal (M14) de l'exercice 2019. Ce budget est voté par nature et au chapitre en section de fonctionnement et investissement. Il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	2019	Chap	Libellé	2019
Opérations réelles			Opérations réelles		
O11	Charges à caractère général	1 916 419,00	O13	Atténuation de charges	32 000,00
O12	Charges de personnel	4 355 000,00	70	Produit des services	658 500,00
O14	Atténuation de produits	2 500,00	73	Impôts et taxes	6 620 800,00
65	Autres charges gestion courante	762 970,00	74	Dotations subventions et participations	1 567 350,00
66	Charges d'intérêts	235 000,00	75	Autres produits de gestion courante	60 860,00
67	charges exceptionnelles	4 500,00	76	Produits financiers	100,00
O22	Dépenses imprévues	0,00	77	Produits exceptionnels	41 000,00
O23	Virement à la section d'investissement	1 405 221,00			
Sous total		8 681 610,00	Sous total		8 980 610,00
Opérations d'ordres			Opérations d'ordres		
O42	Transfert entre section (amortissement)	350 000,00	O42	Travaux en régie	31 000,00
			O42	Transfert entre section (amortisst subv)	20 000,00
Sous total		350 000,00	Sous total		51 000,00
TOTAL		9 031 610,00	TOTAL		9 031 610,00
Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	2019	Chap	Libellé	2019
Opérations réelles			Opérations réelles		
OO1	Déficit d'Investissement reporté	1 803 185,14	10	Dotations	1 654 447,59
10	Dotation, fonds divers et réserves	3 000,00	10	Dotations (FCTVA, TA)	250 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	775 000,00	13	Subventions d'investissement	452 207,45
204	Subventions d'équipements versées	344 707,00	16	Emprunts équilibre	1 028 106,32
20	Immobilisations incorporelles	18 907,60	O21	Virement de la section de fonctionnement	1 405 221,00
21	Immobilisations corporelles	442 344,49	O24	Produits des cessions et des immo	50 000,00
23	Immobilisations en cours	1 461 626,13	27	Autres immobilisation financière	415 000,00
27	Autres immobilisation financière	705 212,00			
Sous total		5 553 982,36	Sous total		5 254 982,36
Opérations d'ordres			Opérations d'ordres		
O40	Transfert entre section	20 000,00	O40	Transfert entre section	350 000,00
O40	Travaux en régie	31 000,00	O41	Transfert de patrimoine	
Sous total		51 000,00	Sous total		350 000,00
TOTAL		5 604 982,36	TOTAL		5 604 982,36

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances et Ressources Humaines du 13 mars 2019,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée,

Par 23 voix Pour et 6 Abstentions (Corinne SERGE, Michel PENEL, Philippe PREVOST, Claude POISSEMEUX, Pascale BRUNEL – pouvoir à Claude POISSEMEUX, Guenahel LE PORHO – pouvoir à Philippe PREVOST),

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le Budget Primitif 2019 du Budget Principal

Fait et délibéré et ont signé avec nous les membres présents

Séné, le 21 mars 2019
Le Maire, Luc FOUCAULT



Acte rendu exécutoire après transmission
au représentant de l'Etat le 21 mars 2019
et publication le 22 mars 2019.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.